



Nº 026

Le 8 février 1989

L'ALE SERA EXAMINÉ PAR UN GROUPE DE TRAVAIL DU GATT

Le ministre du Commerce extérieur, John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui que le Canada appuie la décision du Conseil du GATT de former un Groupe de travail pour étudier l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis.

L'Article XXIV de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) fournit le cadre pour la négociation d'accords de libre-échange. Le GATT étudie d'office les accords conclus selon cet article, y compris l'Accord de 1983 sur le resserrement des relations économiques Australie-Nouvelle-Zélande et l'Accord de 1985 entre les États-Unis et Israël.

Selon M. Crosbie, "l'ALE est l'accord le plus global du genre qui ait jamais été soumis au GATT. L'Accord est pleinement compatible avec les obligations du Canada à l'égard du GATT. Le Canada coopérera pleinement avec le Groupe de travail pendant toute la durée de cet examen."

Le processus d'examen devrait prendre de 6 à 18 mois.

La déclaration du Canada à la réunion du 8 février 1989 du Conseil du GATT est jointe à la présente.